

PRÉSENTATION DES FICHES ENJEUX

Herbier de zostère marine - Blainville-sur-Mer

Raisons et présentation de la création des fiches enjeux :

La médiation de l'estran existe depuis maintenant 10 ans. Il était temps de faire un bilan complet de toutes ces années et d'observer les changements remarquables sur les différents sites. Les fiches résumés se veulent très illustrées et le plus synthétiques possible. Chaque site correspond à une commune du territoire prospectée lors des dix dernières années.

Chaque fiche de commune comprend un ensemble de trois à cinq pages présentant le contexte dans lequel se trouve le secteur, les éventuels habitats et zones protégées qu'il abrite et un retour détaillé de l'activité de pêche à pied sur la commune. Dans ce retour complet, vous trouverez les engins de pêche utilisés, le respect des tailles de captures, la fréquentation du site et les pics d'affluence ainsi que les espèces majoritairement recherchées dans la zone.

Légende des pictogrammes :

Activités professionnelles :

- | | | | |
|--|---------------|---|---|
|  | Ostréiculture |  | Ensemencement professionnel de la coquille St Jacques |
|  | Vénériculture |  | Pêche à pied professionnelle |
|  | Mytiliculture | | |

Activités de loisirs :

- | | | | |
|--|-----------------------------------|---|--|
|  | Pêche de plaisance et mouillage |  | Passage de tracteur sur l'estran dans un cadre non-professionnel |
|  | Pêche à la ligne et ligne de fond |  | Pêche à pied de loisir |

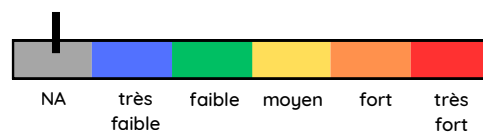
Habitats marins protégés et zones protégées :

- | | | | |
|--|----------------------|---|---|
|  | Herbiers de zostères |  | Réserves protégées avec une forte restriction sur les activités de pêche. |
|  | Récifs d'hermelles | | |

Protocoles et vocabulaire

Session de pêche à pied : nous parlons de sessions de pêche à pied car il est trop compliqué de compter les pêcheurs en temps qu'individus. Alors qu'une session de pêche à pied est facile à quantifier : c'est le moment d'arrivée d'une personne sur l'estran jusqu'à son départ. Un pêcheur peut donc compter plusieurs séances de pêche à pied dans la journée bien que cela ne soit pas réglementaire.

Baromètre de pression sur l'estran :



Projet en cours :

Réalisation d'un **baromètre** afin de calculer la pression exercée sur l'estran avec des experts et organismes référents.



La pêche à la ligne et ligne de fond (suite)

Pour la majorité, l'espèce cible est le bar, mais les dorades sont également pêchées. Cette activité est régulière dans le secteur de Blainville-sur-Mer, mais elle rassemble à peine 1% des pêcheurs. Les appâts utilisés peuvent également être liés à une séance préalable de pêche à pied de loisir (vers arénicoles, crépidules, patelles, crabes verts ...)



la pêche à pied de loisir :

Depuis 2014, sous l'impulsion du LIFE+ Pêche à pied de loisir Golfe Normand-Breton, l'association AVRIL et APP2R tentent d'apporter des éléments sur la pression de la pêche à pied de loisir entre Anneville-sur-Mer et Champeaux.

Le secteur de Blainville-sur-Mer est réputé pour la pêche à pied de loisir. Les pratiquants y viennent principalement pour la palourde, mais d'autres espèces peuvent être récoltées selon les saisons.

Fréquentation du site :

Depuis 2015, sous l'impulsion de l'association VIVARMOR et du CPIE de Marennes-d'Oléron, un comptage national des pêcheurs à pied de loisir est réalisé tous les ans au cours de la grande marée du mois d'août.

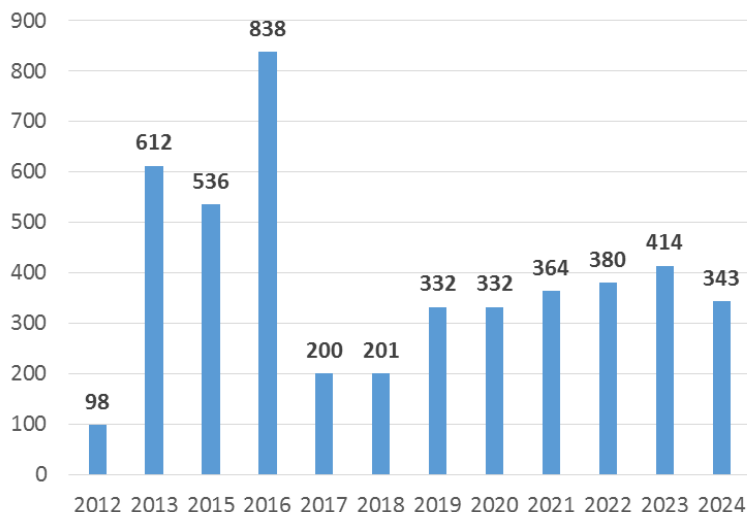
Aujourd'hui animé par le réseau Littorea, nous commençons à avoir un peu de recul sur l'évolution de l'activité sur le territoire. Des comptages complémentaires sont parfois réalisés, afin de mesurer les effectifs maximum qu'un site peut accueillir. Ces comptages sont généralement effectués pendant les marées de forts coefficients, couplés à des conditions météorologiques favorables, lors des vacances ou des week-end.

De manière générale, depuis 2017, les effectifs maximum se situent entre 200 et 400 pêcheurs. Des comptages exceptionnels en 2013 (612 pêcheurs), en 2015 (536 pêcheurs) et en 2016 (836 pêcheurs) soulignent l'attractivité historique du site pour les pratiquants. Aujourd'hui, ces effectifs nous semblent peu plausibles pour les prochaines années.

En 2024, sur 13 marées avec coefficient supérieur à 95, nous avons noté seulement 3 journées avec plus de 200 pêcheurs présents simultanément sur le site :

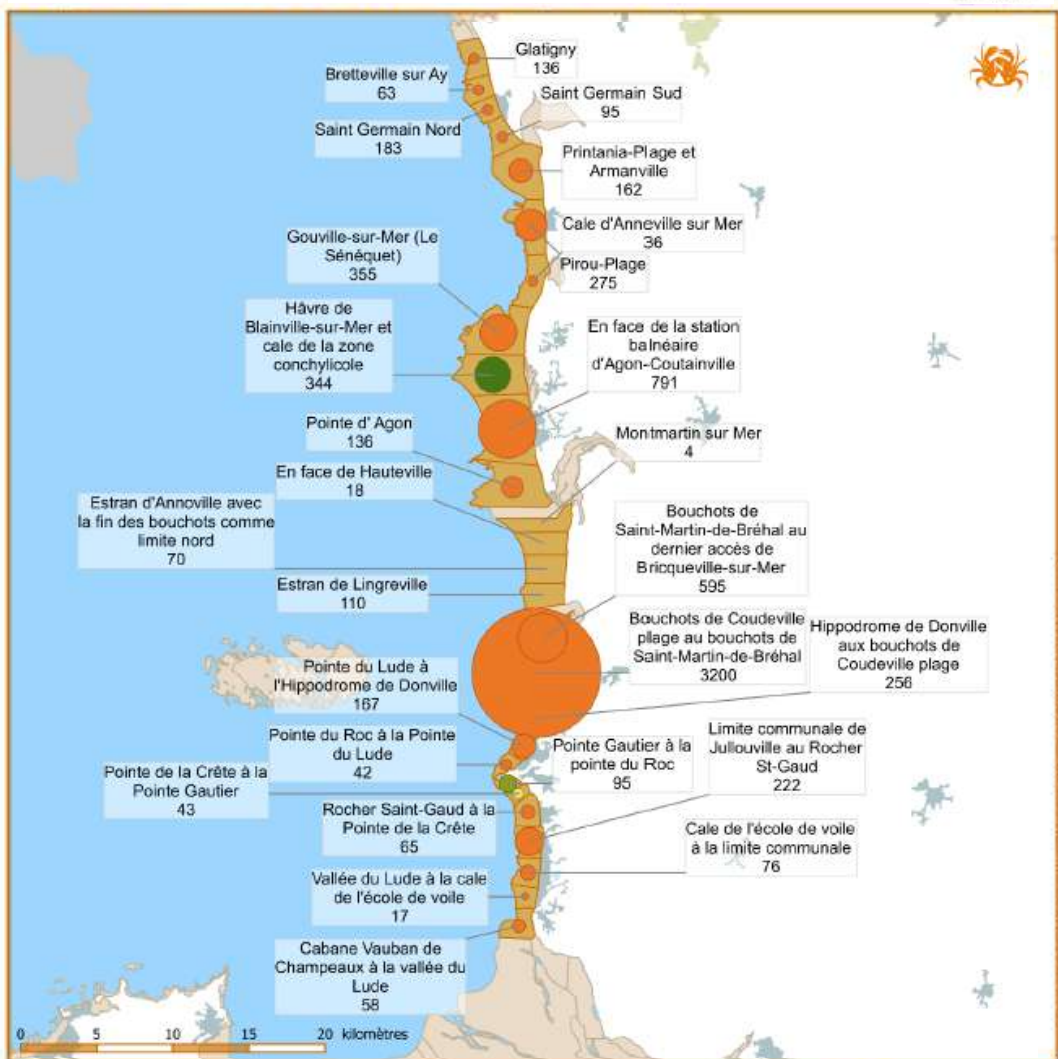
- Le 10 mars 2024 : 282 pêcheurs
- Le 11 mars 2024 : 244 pêcheurs
- Le 21 août 2024 : 343 pêcheurs

Effectif maximum à Blainville-sur-mer

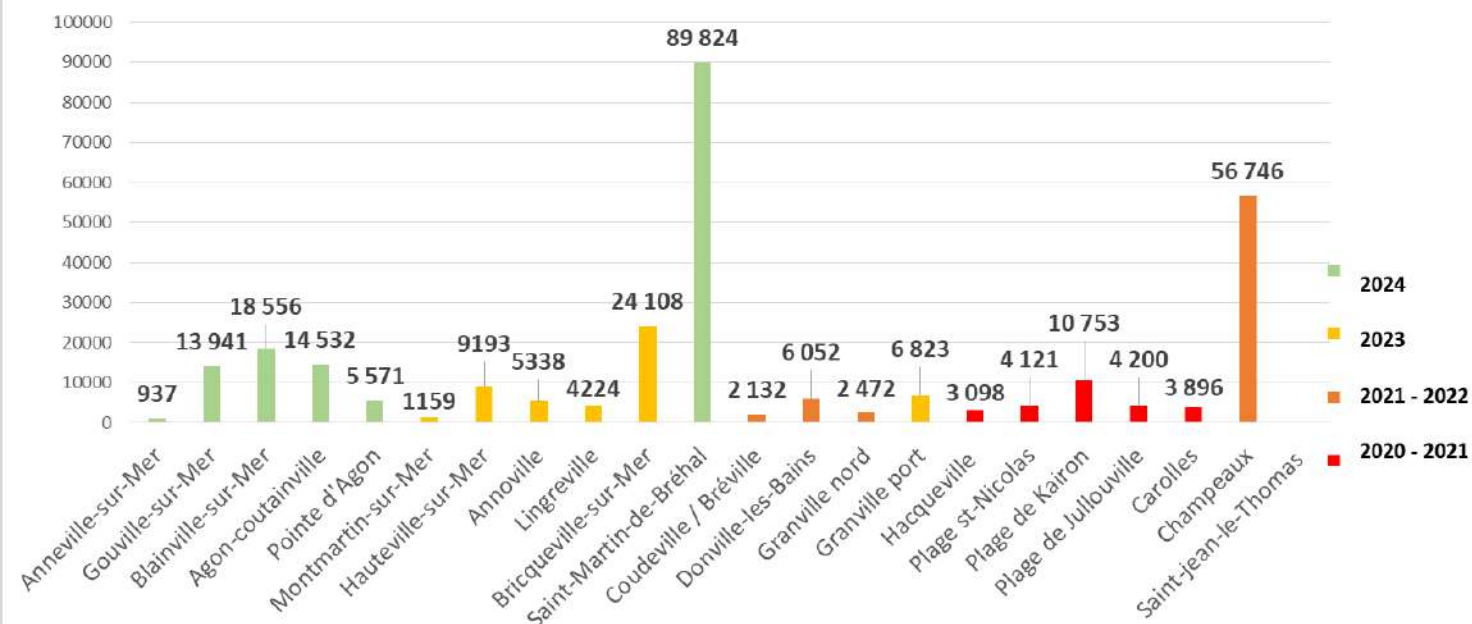


CÔTE DU COTENTIN :

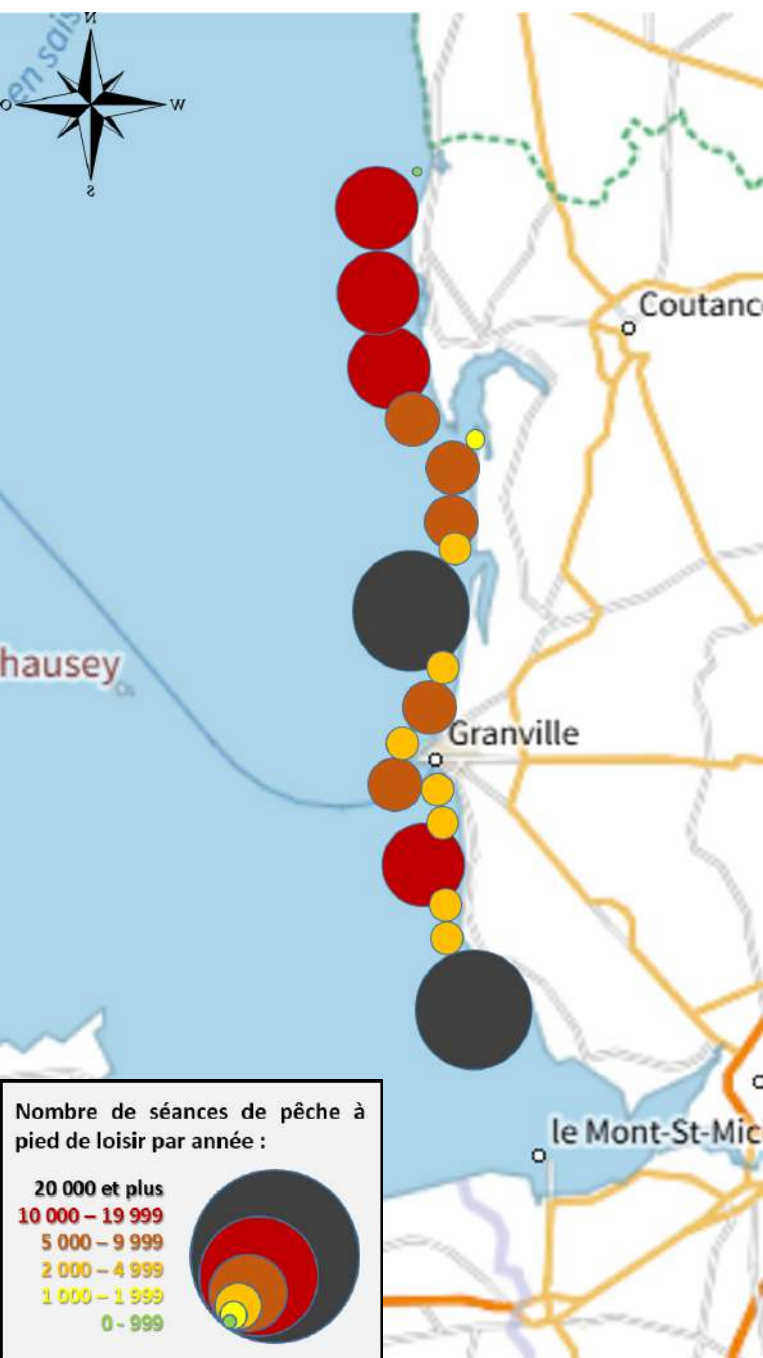
Résultat du comptage national des pêcheurs à pied de loisir le 31 août au 3 septembre 2023 - Côte ouest du cotentin (Partie sud)



Nb de séances de pêche à pied /an sur le territoire GTM et CMB entre 2020 et 2024



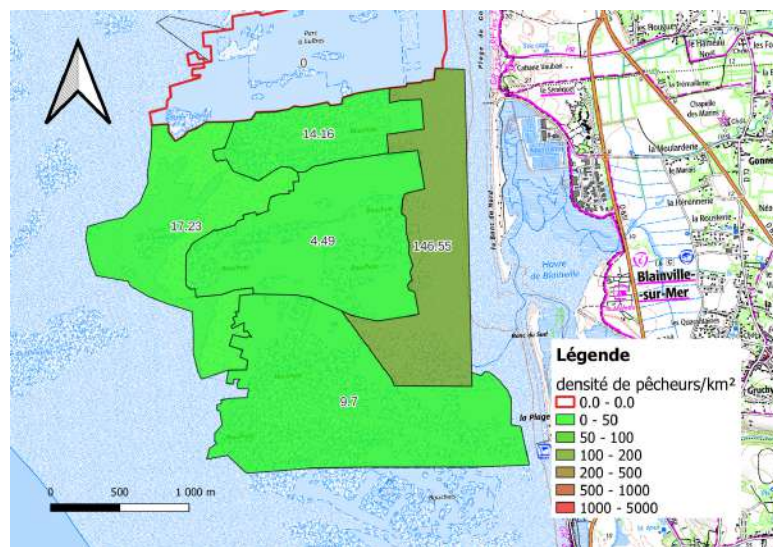
Carte du suivi de fréquentation des pêcheurs à pied de loisir entre Anneville et Champeaux - 2020-2024



Entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024, un suivi de fréquentation, constitué d'une quarantaine de comptages, a permis d'estimer la fréquentation du site à 18 556 séances de pêche à pied de loisir dans le secteur de Blainville-sur-Mer.

Des pêcheurs peuvent être aperçus en morte-eau, mais les pratiquants attendent généralement des coefficients supérieurs à 70 pour venir récolter les coquillages (**60 pêcheurs** le 06/07/2024, coef.76 ou **50 pêcheurs** le 20/07/2024, coef.65).

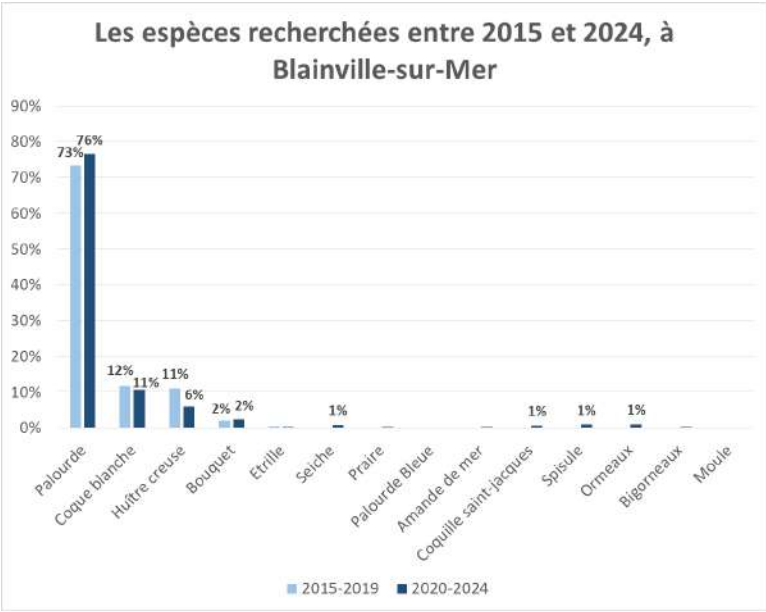
Au vu des comptages réalisés de manière ponctuelle, collective ou liés au suivi de fréquentation, nous pouvons considérer que le site de Blainville-sur-Mer est reconnu comme l'un des plus attractifs au nord de la Sienne pour l'activité de pêche à pied de loisir sur la côte ouest de la Manche.



En 2024, nous avons réalisé une spatialisation de l'activité de pêche à pied de loisir sur le secteur de Blainville-sur-Mer. L'objectif était de connaître les zones de concentration des pêcheurs sur l'estran lors des très grandes marées et de vérifier s'il existait une pression sur les herbiers de zostères. Nous constatons que l'activité se concentre entre la côte et les parcs ostréicoles, soit 16 % du territoire, avec une densité de 146,55 pêcheurs au km².

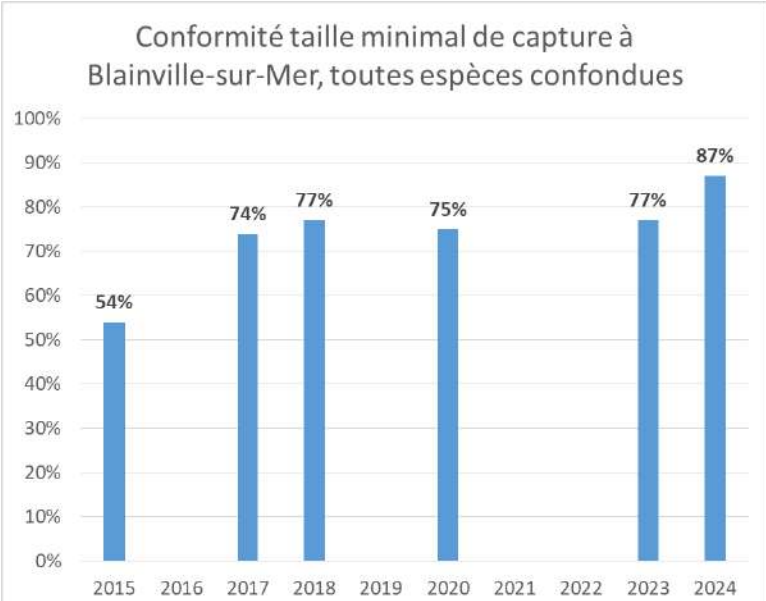
Néanmoins, les densités restent relativement faibles si on compare au secteur de Saint-Martin-de-Bréhal. Elles se concentrent sur une zone et l'activité est quasi-absente des zones à herbiers de zostères.

Les espèces recherchées :



Au total, ce sont 13 espèces qui ont été recensées dans les paniers des pêcheurs. Sans surprise, la palourde est la plus recherchée par les pratiquants. Sur les 9 dernières années, elle représente entre 73% et 76% des paniers. Dans une moindre mesure, la coque blanche, l'huître creuse et le bouquet sont également récoltés. Mis à part le Bouquet, les autres espèces sont très accessibles, même sur des coefficients intermédiaires.

Respect de la taille minimale de capture



Pêche de la palourde à la marque - Blainville sur Mer

Respect de la taille minimale de capture (suite) :

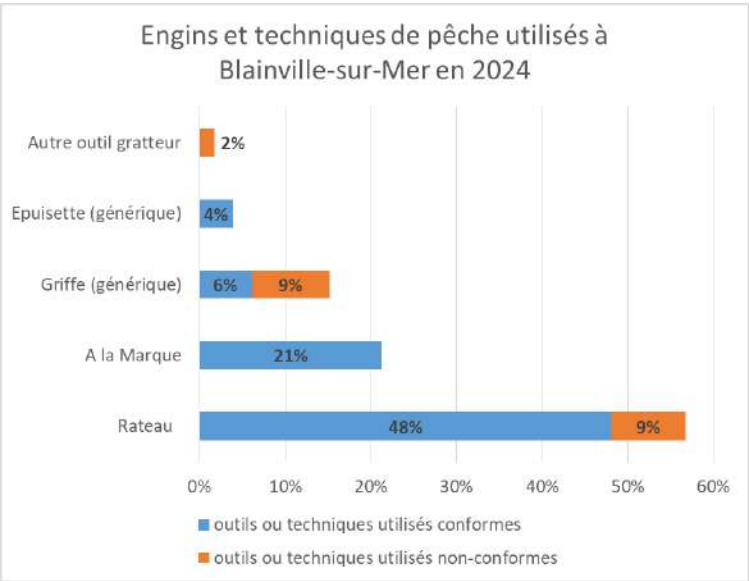
L'un des indicateurs retenu pour mesurer les actions de sensibilisation, d'information et de contrôle, est l'évaluation de la taille minimale de capture, observée dans les paniers.

Depuis 2015, la conformité de la taille minimale de capture ne cesse d'augmenter. La mobilisation de l'ensemble des organismes œuvrant pour améliorer les comportements des pêcheurs montrent un effet positif sur le secteur de Blainville, puisque nous passons de 54% de paniers conformes en 2015 à 87% en 2024. Collectivement, les pêcheurs prennent conscience de la fragilité des gisements de coquillages et des crustacés.

“88%, C’EST LE NOMBRE DE PÊCHEURS RESPECTANT LA TAILLE MINIMALE DE CAPTURE DE LA PALOURDE SUR LE SITE DE BLAINVILLE”

On sait de manière générale, mais sans pouvoir le préciser scientifiquement, que lorsque le gisement de palourdes n'est pas suffisamment de bonne qualité, on observe une taille minimale de capture plus faible dans les paniers, et ce malgré l'ensemble des actions mises en place sur le territoire. Pourtant, à Blainville, on observe peu ce constat. Ainsi, sur 513 pratiquants recherchant des palourdes en 2024, 88% paniers étaient conformes à la réglementation.

Engins et techniques de pêche utilisés



À Blainville-sur-Mer, 74% des pêcheurs utilisent des engins gratteurs, dont 57% sont des râteliers. La technique de pêche basée sur le grattage, couplée à une forte fréquentation du site, peut engendrer des perturbations non négligeables sur le milieu. Difficile de connaître les impacts réels. De fait, le gisement de palourdes semble se maintenir, voire se consolider (Projet RS2S-SMEL 2018-2022).

Engins et techniques de pêche utilisés (suite) :

Il est intéressant de constater qu'en 2023 et 2024, respectivement 22% et 21% des pêcheurs utilisent la technique de la pêche à la marque pour récolter la palourde dans le secteur de Blainville-sur-Mer. L'association APP2R réalise sur le territoire une dizaine d'initiations pêche à pied par an à destination du grand public afin de transmettre cette technique alternative aux instruments de grattages. Cette transmission se caractérise non seulement par des animations officielles, mais également par une transmission continue sur l'estran lorsque les bénévoles vont pêcher. Pour comparaison, en 2024, seulement 5% des pêcheurs utilisent cette technique à Saint-Martin-de-Bréhal.

Pour pêcher le bouquet, la seiche ou parfois la Coquille Saint-Jacques, les pêcheurs utilisent des haveneaux, suffisamment maniables pour pêcher entre les tables à huîtres et les rochers. L'huître creuse est souvent ramassée lorsqu'elle roule sur l'estran. Peu de pêcheurs s'équipent de matériel pour aller pêcher les huîtres. Nous sommes plutôt sur une pêche opportuniste sur le secteur.

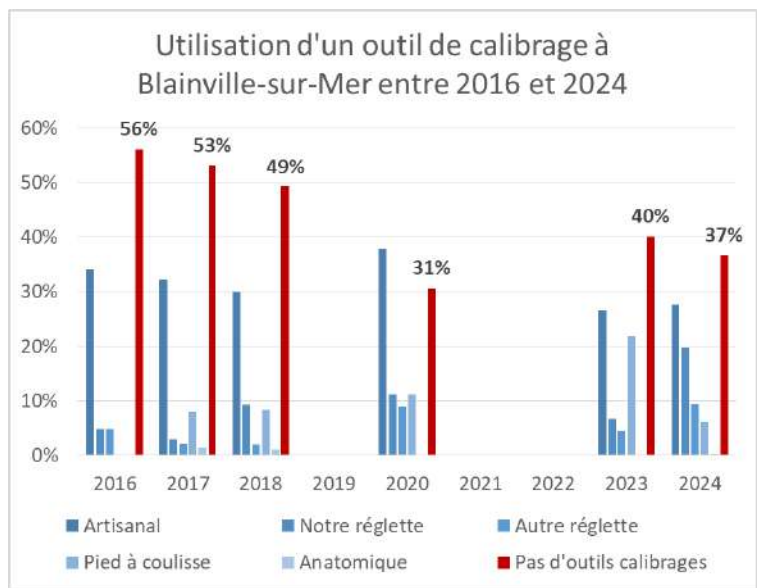
Engins soumis à autorisation individuelle :

Les engins soumis à autorisation individuelle concernent les casiers à crustacés, les carrelets, les filets droits, les sennes à lançons et les sennes à mulets. L'autorisation est délivrée à compter du 1^{er} janvier, pour l'année civile.

Sur le secteur de Blainville, des casiers à seiches ont été observés. Les relevés journaliers doivent être nécessaires pour éviter des mortalités inutiles, comme nous l'avons constaté plusieurs fois en avril 2024.

Les outils de calibrages :

Pour rendre accessible la réglementation de la pêche à pied de loisir afin d'améliorer la conformité des paniers, nous conseillons vivement aux pêcheurs de s'équiper d'outils de calibrage.



Les outils de calibrages (suite).

Depuis 2016, on constate une évolution positive des pratiques car les pêcheurs s'équipent de plus en plus d'outils de calibrage pour mesurer leur pêche. Nous observons une grande diversité d'outils dans la pratique : les outils faits maison, en passant par les outils du commerce ou encore ceux distribués par différentes structures et associations. L'important étant pour le pêcheur d'avoir un outil pratique et fiable lors de sa session de pêche. Ainsi, une diminution de 20% du nombre des pêcheurs sans outil est constatée sur dix ans.

Globalement, les outils de mesure avec des calibres non conformes sont assez rares sur l'estran. Souvent, lorsque nous constatons ce type de problématique. Ceci est liée soit à un outil respectant les anciennes mesures des précédents arrêtés, soit à un outil qui correspond à la réglementation d'un autre département.



Les herbiers de zostères

Les herbiers de zostère se situent principalement dans la zone infralittorale. Lors de nos campagnes de sensibilisation, nous avons rencontré peu de pêcheurs dans cet habitat. Il y a quelques pêcheurs de bouquets et de seiches qui s'aventurent très rarement dans les herbiers pour essayer de débusquer ces animaux. Les pêcheurs de bouquet sont tous unanimes : le bouquet se cache sous les parcs à huîtres, dans la sargasse en début de saison (juillet et août) puis sous le fucus (septembre, octobre et novembre, lorsque la sargasse dépérit). Nous avons croisé seulement un pêcheur de palourdes qui grattait dans les zostères au cours de l'année 2024. Celui-ci a été sensible à notre discours et a bien voulu se déplacer.

Réglementation et texte de référence

Niveau International :

- convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, faite à Berne le 19 septembre 1979 - annexe I.
- convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (dite convention Oskar), signée à Paris le 22 septembre 1992 - annexe V.
- habitat marin retenu dans la directive cadre sur l'eau
- habitat marin retenu dans NATURA 2000

Niveau national :

- art. L. 411-1 et s. & R. 411-1 et s. du C.Env (protection des espèces) ;
- art. L. 411-2 (4°) et R. 411-6 à R. 411-14 du C.Env (dérogations).

Niveau régional :

- arrêté du 27 avril 1995 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Basse-Normandie complétant la liste nationale - art. 1 ;

Niveau préfectoral :

- art.7 de l'arrêté n°34/2021 relatif à l'exercice de la réglementation de la pêche maritime de loisir, interdisant la dégradation et l'altération des herbiers de zostères.